



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
(PLUI)

CAHIER DE CONCERTATION

1^{ère} PHASE :

**LES GRANDES
ORIENTATIONS
DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLES (PADD)**



plui-lametro.carticipe.fr



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

JANVIER 2017

INTRODUCTION

Le 1^{er} janvier 2015 la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole a accédé au statut de Métropole. Plusieurs compétences initialement gérées par les communes ont alors été transférées à la Métropole, notamment la gestion du Plan local d'urbanisme (PLU). La Métropole est dorénavant compétente pour l'élaboration et la gestion de documents d'urbanisme. Le Conseil Métropolitain a, le 06 novembre 2015 décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

La Métropole souhaite associer fortement les habitants et les acteurs du territoire tout au long de l'élaboration de ce document qui oriente et encadre le devenir de notre territoire.

Le Conseil métropolitain a précisé les objectifs et les modalités de cette concertation dans une délibération, le 6 novembre 2015. Cette délibération ainsi que toutes les informations relatives à la démarche de concertation peuvent être retrouvées sur la plateforme participative de la Métropole : participation.lametro.fr

Ce cahier de concertation vous est proposé au terme de la première phase de concertation. Il comprend l'ensemble des informations concernant le PLUI, son élaboration et sa concertation. Il comprend également des éléments de diagnostic du territoire.

Il contient enfin les synthèses, de la première phase de concertation et des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables qui ont été débattues par les élus communaux et métropolitains.

Ce cahier sera actualisé à l'issue des phases clés de l'élaboration du document du PLUI.



Introduction..... 2

PARTIE 1 – UN PLUI, QU’EST-CE QUE C’EST ? 5

Qu’est-ce qu’un document d’urbanisme ? 6

- Les règles d’occupation des sols et de constructibilité (hauteurs maximum, alignement des façades, règles de stationnement, espaces extérieurs...)..... 6
- Des intentions d’aménagement sur des secteurs à enjeux 6

Le contenu du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI) 6

Le PLU intercommunal : Un souci de cohérence et d’efficacité..... 7

Le PLUI, un document de planification qui s’inscrit dans un cadre règlementaire plus large 8

Le PLUI, une réponse aux évolutions législatives 8

PARTIE 2 – LA DÉMARCHE D’ÉLABORATION DU PLUI..... 9

Le fruit d’une collaboration partenariale 10

Quel est le calendrier de la démarche ? 10

Comment sera approuvé ce document ? 10

PARTIE 3 – ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE 11

Démographie 12

Habitat et logement 13

Environnement, biodiversité et consommation de l’espace 15

Economie et emplois 17

Mobilités et déplacements 19

PARTIE 4 – LA DÉMARCHE DE CONCERTATION 21

Le calendrier de la concertation 22

Présentation de la démarche de concertation 23

Synthèse des avis..... 24

- L’avis citoyen métropolitain issu de Carticipe..... 24
- L’avis du Panel citoyen 25
- L’avis du Conseil de développement de la Métropole 25

PARTIE 5 – LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES 27

- Le Projet d’Aménagement et de Développement Durables : le cœur du futur PLUI 28
- Des premières propositions débattues dans les conseils municipaux et au conseil métropolitain 28

1^{er} Axe – UNE MÉTROPOLÉ MONTAGNE FORTE DE SES DIVERSITÉS 29

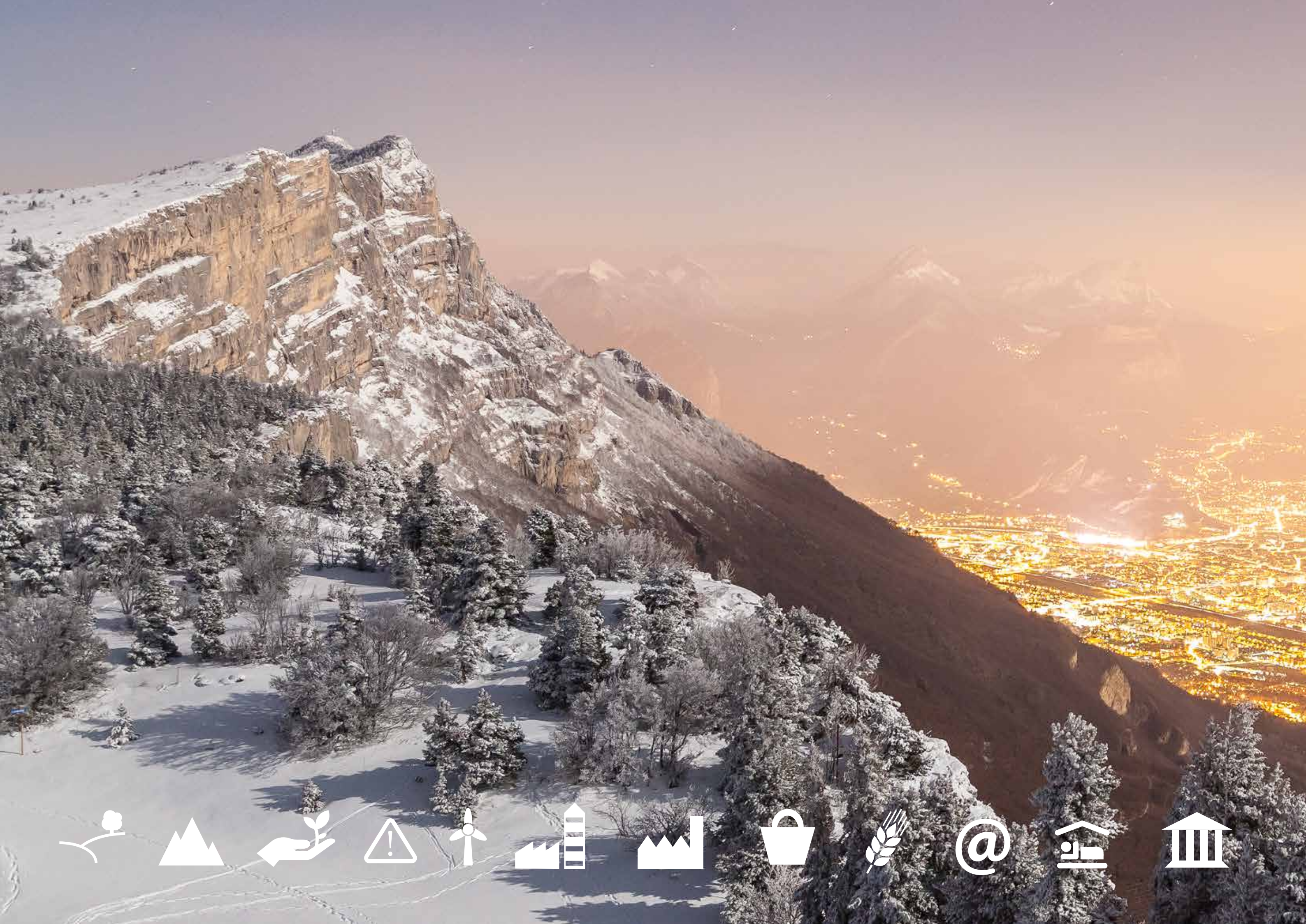
- Poursuivre l’effort de réduction de la consommation d’espace et limiter l’étalement urbain..... 29
- Construire une Métropole polycentrique et de proximité..... 29
- Faire Métropole autour de la diversité des paysages et des patrimoines 31
- Construire une Métropole résiliente..... 31

2^{ème} Axe : LA QUALITÉ DE VIE, MOTEUR DE L’ATTRACTIVITÉ DE LA MÉTROPOLÉ..... 32

- Économie et Universités : Pour une Métropole qui encourage l’innovation et l’emploi..... 32
- Transports et Déplacements : Pour une Métropole apaisée assurant une mobilité efficace et adaptée aux besoins des territoires..... 34
- Habitat, Politique de la ville et Cohésion sociale : Pour une Métropole solidaire 36
- Environnement et Cadre de vie : Pour une Métropole durable et agréable à vivre 37

En 2017 39





PARTIE 1

UN PLUI, QU'EST-CE QUE C'EST ?

5



PARTIE 1 - UN PLUI, QU'EST-CE QUE C'EST ?

QU'EST-CE QU'UN DOCUMENT D'URBANISME ?

En France, l'occupation des sols et la construction sont encadrées par des règles, que l'on peut retrouver dans des documents d'urbanisme.

À l'échelle d'une commune, le document de référence est le Plan local d'urbanisme (PLU) ; à l'échelle d'une intercommunalité, il s'agit Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI).

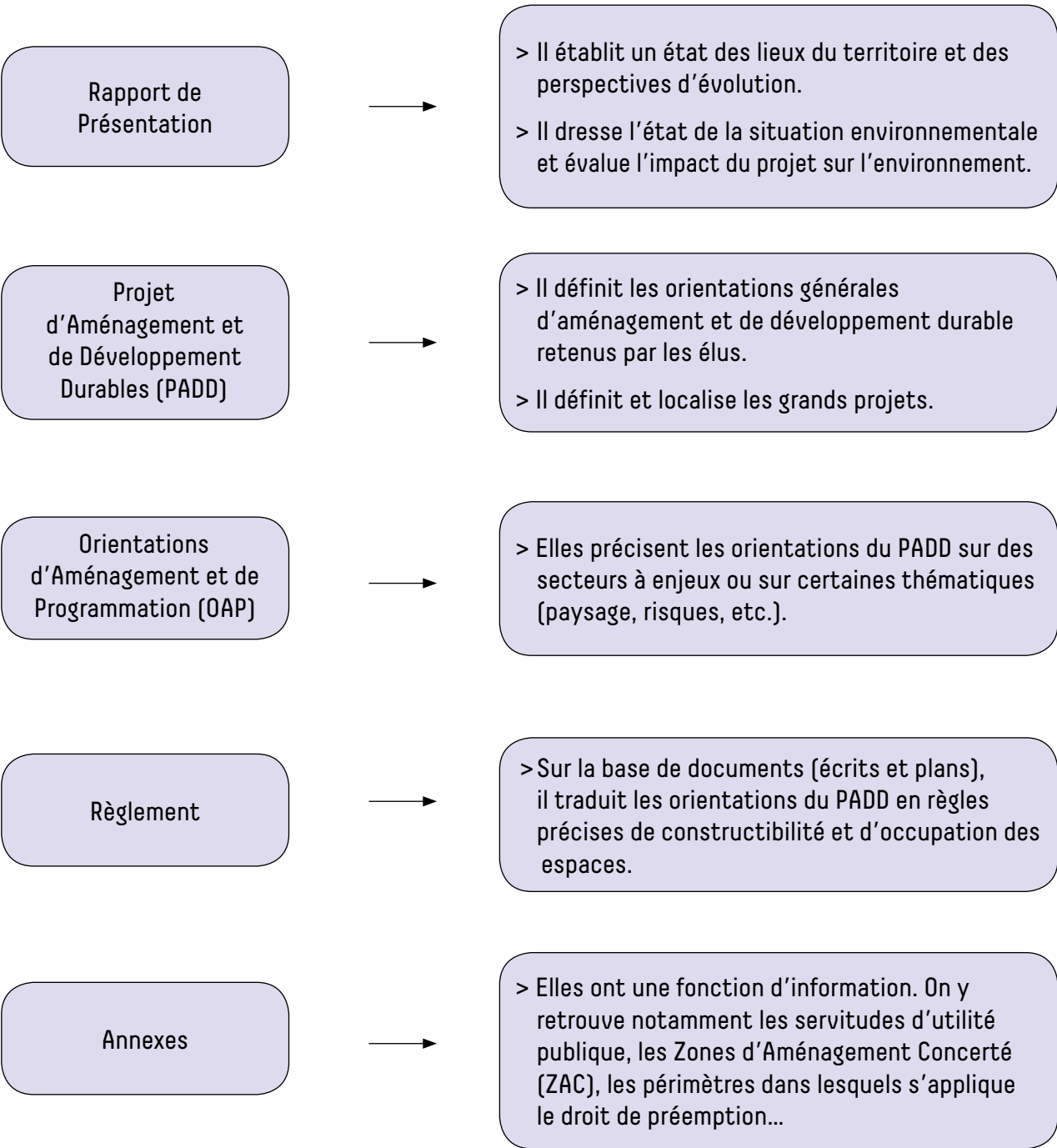
Un Plan local d'urbanisme Intercommunal établit un projet politique d'urbanisme et d'aménagement pour le territoire. Sur la base de ce projet, il vient fixer :

- les règles d'occupation des sols et de constructibilité (hauteurs maximum, alignement des façades, règles de stationnement, espaces extérieurs...)
- des intentions d'aménagement sur des secteurs à enjeux.

Le PLUI s'impose à tous : particuliers, administrations et entreprises. C'est sur la base de ses règles que les maires délivrent les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.



LE CONTENU DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)



LE PLU INTERCOMMUNAL : UN SOUCI DE COHÉRENCE ET D'EFFICACITÉ

Lorsque le PLU est élaboré à l'échelle du territoire d'une intercommunalité, on parle de **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**.

Dans la Métropole grenobloise, le PLUI doit couvrir le territoire des 49 communes. Il remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux par un document unique.

• PLUS D'EFFICACITÉ

Aujourd'hui, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement.

Les enjeux auxquels les communes de la Métropole font face (l'étalement urbain, la préservation de la biodiversité, l'économie des ressources, le manque de logements abordables ou la gestion des risques) ne peuvent plus trouver de solutions à l'échelle communale et doivent être pris en compte sur un territoire plus vaste au travers d'un document intercommunal.

Par exemple, là où une commune seule ne peut porter seule la production de logement sociaux, il est possible de la répartir de manière équilibrée à l'échelle de plusieurs communes. L'intercommunalité permet ainsi de redonner de l'efficacité à l'action publique.

• PLUS DE COHÉRENCE

Le PLU Intercommunal doit également apporter de la cohérence dans les règles d'urbanisme. La Métropole compte 49 communes et autant de manières de concevoir les règles d'urbanisme. Il existe parfois des incohérences entre les choix effectués par deux communes voisines.

Le PLU Intercommunal est l'occasion de penser un projet global d'aménagement du territoire et d'en faire découler des règles d'urbanisme cohérentes.

• PLUS DE SOLIDARITÉ

Le PLUI permet une mutualisation des moyens et des compétences sur l'ensemble du territoire. Il exprime la solidarité entre les communes, en permettant de réaliser à une échelle plus large des économies de consommation d'espace, de valoriser les qualités et atouts de notre territoire (patrimoine, paysage) ou développer collectivement certains projets.

• PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL

Le PLUI travaille également les liens de complémentarité entre les communes de la Métropole. Dans un document d'urbanisme, les échelles communales et intercommunales ne doivent pas se confronter mais s'harmoniser en prenant en compte les enjeux de chacun. Le but est de réaliser un projet commun pour l'ensemble de la Métropole tout en traitant les enjeux spécifiques de chaque commune.

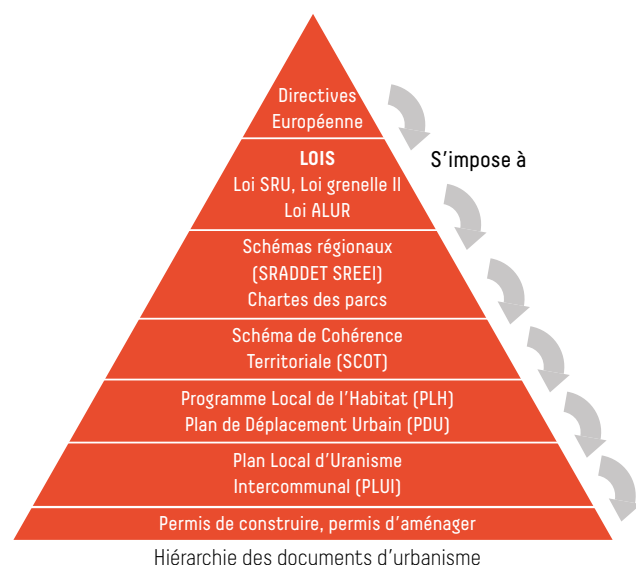


PARTIE 1 - UN PLUI, QU'EST-CE QUE C'EST ?

UN DOCUMENT DE PLANIFICATION QUI S'INSCRIT DANS UN CADRE RÉGLEMENTAIRE PLUS LARGE

Le PLUI n'est pas le seul document
de planification territorial.

Il s'inscrit dans une politique globale
d'aménagement du territoire menée
par l'ensemble des acteurs publics.



Afin de ne pas multiplier des règles contradictoires,
il existe une hiérarchie entre les documents de
planification. Le PLUI doit être compatible avec les
documents « de rang supérieur », c'est-à-dire qu'il
ne doit pas contredire leur dispositions.

Le PLUI doit être compatible avec les dispositions :

- du schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- du programme local de l'habitat (PLH)
- du plan de déplacements urbains (PDU)

Il doit en outre prendre en compte les dispositions
du Plan Air-Énergie-Climat Territorial (PCAET).

LE PLUI, UNE RÉPONSE AUX ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES

En l'absence d'un Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal, les
communes qui au 1^{er} janvier 2020
disposeraient encore d'un Plan
d'Occupation des Sols (appelé POS)
verraient tout simplement leur doc-
ument supprimé. Cette suppression
serait déjà effective si l'élaboration
d'un PLUI n'avait pas été engagée.

Grenoble-Alpes Métropole
État des documents d'urbanisme - octobre 2016



Les communes dont le document d'urbanisme est
obsolète devraient alors respecter un règlement
général défini au niveau national : le Règlement
National d'Urbanisme. Il deviendrait alors pour elles
extrêmement difficile de délivrer de nouveaux
permis de construire.

Les communes disposant d'un document plus
récent (Plan Local d'Urbanisme - PLU) doivent
quant à elles s'assurer que leur document prennent
en compte certaines dispositions apportées par
le Grenelle de l'environnement et le Schéma de
cohérence territoriale (SCoT).

En octobre 2016, seules 14 des 49 communes de la
Métropole disposaient d'un document d'urbanisme
à jour.

An aerial photograph showing a city with a river, surrounded by green fields and mountains in the background. The image is partially covered by a blue diagonal overlay on the right side.

PARTIE 2

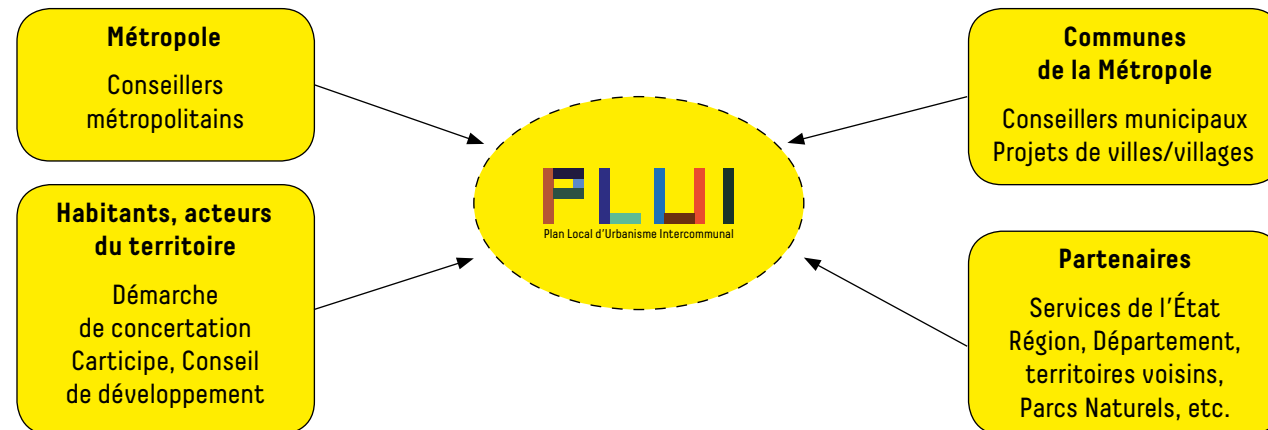
LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLUI

PARTIE 2 - LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLUI

LE FRUIT D'UNE COLLABORATION PARTENARIALE

Le PLU Intercommunal est le fruit d'une collaboration étroite avec les communes de la Métropole dans le respect des diversités, des spécificités et des identités de chaque territoire.

COMMENT LE PLU INTERCOMMUNAL SE CONSTRUIT-IL ?



Maires, Conseils municipaux et services communaux travaillent avec la Métropole à l'élaboration d'un document unique, afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente.

Une démarche de concertation ambitieuse a également été mise en œuvre.

> Elle vous est détaillée dans la quatrième partie de ce document.

COMMENT SERA APPROUVÉ CE DOCUMENT ?

Trois étapes marquent le processus d'élaboration du PLU Intercommunal.

• 1^{ÈRE} ÉTAPE : DÉCEMBRE 2016 DÉBATTRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Les 49 Conseils municipaux de la Métropole ont débattu durant les mois d'octobre et de novembre 2016 des orientations générales du projet de PADD intercommunal. Ces orientations ont ensuite été débattues en Conseil métropolitain le 16 décembre 2016.

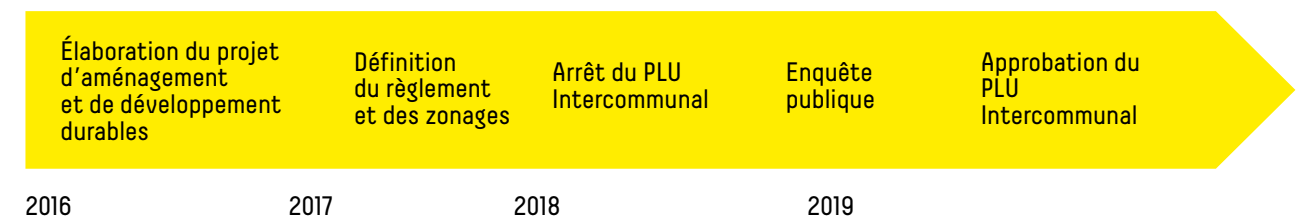
• 2^{ÈME} ÉTAPE : 2018 L'ARRÊT DU PLU INTERCOMMUNAL

Une fois un premier document finalisé, le Conseil métropolitain doit se réunir pour « arrêter » un projet de PLU intercommunal. Ce dernier est ensuite

transmis aux 49 communes. Chaque Conseil municipal est invité à donner un avis sur le projet PLUI. Si une commune émet un avis défavorable, le projet de PLUI doit de nouveau être arrêté par le conseil métropolitain à la majorité des deux tiers.

• 3^{ÈME} ÉTAPE : 2019 CONSULTATION, ENQUÊTE PUBLIQUE ET APPROBATION

Après l'arrêt, le projet de PLUI est soumis à l'avis des personnes publiques associées (Etat, Région, Départements, etc.) et à enquête publique. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de consultation que le projet de PLUI éventuellement modifié peut être approuvé par le Conseil métropolitain (mi-2019).

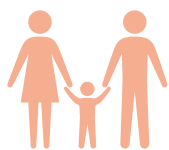


An aerial photograph of a city, likely Lyon, France, showing the Rhône river winding through the urban landscape. The city is densely packed with buildings, and the river is a prominent feature. In the background, there are mountains and a large stadium. The image is partially covered by an orange diagonal overlay on the right side.

PARTIE 3

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

PARTIE 3 - ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



Le PLUI s'appuie sur un état initial de l'environnement et sur les évolutions récentes de termes de démographie, d'habitat, de mobilité et d'économies observées dans l'agglomération. Il doit sur ces bases anticiper les évolutions et les besoins futurs. La première phase de son élaboration consiste donc à dresser un état des lieux, un diagnostic du territoire. Ces éléments constituent la base du rapport de présentation.



DÉMOGRAPHIE

L'évolution démographique du territoire, la répartition de sa population par tranche d'âge sont autant d'éléments essentiels pour constituer une politique d'aménagement.

> LES CHIFFRES CLÉS

• **442 772** habitants dans la Métropole au 1^{er} janvier 2013 : **+0,5 %** d'augmentation annuelle de la population entre 2008 et 2013.⁽¹⁾

- Cette croissance repose plus sur les naissances (le solde naturel - la différence entre les décès et les naissances - est **positif à 0,7 %**) que sur l'arrivée de nouveaux habitants (le solde migratoire - la différence entre les nouveaux arrivants et les départs du territoire métropolitain - est négatif : **-0,2 %**).

• **32,1 %** des ménages en 2013 sont des familles avec enfants.

- La part des ménages constitués d'une personne seule augmente (**37,9 %** en 2008 contre **40,1 %** en 2013).

> UNE POPULATION JEUNE ET UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

• **41 %** de la population est âgée de moins de 30 ans en 2013.

• **56 015** ⁽²⁾ étudiants inscrits en 2014 (+ **3,5 %** par rapport à 2008).

• Presque **13 %** des habitants de la Métropole sont des étudiants.



> UNE POPULATION VIEILLISSANTE

• Cette tendance locale est aussi nationale : les seniors (65 ans et plus) représentent **16,6 %** de la population Métropolitaine contre **15,4 %** en 2008.

La Belle Électrique - Grenoble



1- L'ensemble des données est issue du recensement INSEE 2008 et 2013 de la population

2- Atlas régional des effectifs d'étudiants MESMER 2013-2014

HABITAT ET LOGEMENT



Agglomération dynamique, Grenoble-Alpes Métropole rencontre plusieurs difficultés en matière d'habitat. Malgré les efforts réalisés ces dernières années, l'offre actuelle de logements sur notre territoire reste insuffisante en quantité comme en qualité. ⁽³⁾

> LES CHIFFRES CLÉS

• **224 220** logements sur la Métropole fin 2013.

- 8 résidences sur 10 sont des appartements (173 423 appartements contre 48 047 maisons).

• Une majorité de résidences principales : **90,6 %** du parc.

• Gens du voyage : les aires d'accueil de la Métropole accueillent **200** familles soit environ **800** personnes.

> UN PARC DE LOGEMENTS ANCIENS QUI IMPACTE SUR L'ENVIRONNEMENT

• **50 %** des logements de la Métropole ont été produits entre 1945-1975 et se caractérisent par une mauvaise qualité de construction, une médiocre qualité phonique thermique et des prestations insuffisantes (absence d'ascenseur, etc.).

• **21 %** des émissions de gaz à effet de serre en 2012 sur la Métropole sont produits par le secteur résidentiel logement

> UNE AUGMENTATION DE LA VACANCE DES LOGEMENTS

• En 2013, **16 554** logements vacants étaient recensés sur la Métropole (**7,4 %**) contre **14 670** en 2011 (**7 %**).

• Le taux de vacance de longue durée (plus de deux ans d'inoccupation) s'établit à **3 %** du parc.

> DES BESOINS EN HABITAT NON SATISFAITS ET DES PRIX ÉLEVÉS ...

• Des prix relativement chers parmi les agglomérations françaises de taille comparable, du fait :

- de la concentration de ménages aux revenus élevés,
- de la mobilité résidentielle liée au poids du marché étudiant,
- du peu de foncier disponible compte tenu du caractère contraint du territoire.

• Plus de **75 %** du parc de résidences principales est composé de T3 ou plus, alors que la part de ménage composée d'une seule personne représente **40 %** des ménages.

3- L'ensemble des données est issue du dossier Insee 2016 Grenoble-Alpes-Métropole (200040715) et du recensement INSEE 2008 et 2013 de la population

4- Source : Préfecture de l'Isère - Taux SRU

5- Solidarité et renouvellement Urbain (SRU) de 2000

> UNE OFFRE INADAPTÉE AUX MÉNAGES MODESTES...

• **70 %** des ménages de la Métropole sont éligibles au logement social.

• **45 437** logement sociaux sur la Métropole soit **18,5 %** des résidences principales.

- Les trois principaux bailleurs sociaux sont Actis (**10 370** logements), SDH (**9 640** logements) et OPAC 38 (**7 570** logements).

- Une majorité de T3 (**35 %**) et de T4 (**34 %**) soit **74 %** du parc total avec des taux de vacance très faibles (**1,5 %**).

• Un parc de logements sociaux anciens : près de **45 %** des logements ont été construits avant 1977 (un taux qui monte à **75 %** dans les quartiers prioritaires), et souffrent fréquemment d'une isolation phonique et thermique peu performante.

• Une répartition inégale sur le territoire : **44 %** des logements sociaux se situent à Grenoble, et les quartiers prioritaires regroupent **35 %** du parc social.

• Parmi les **22** communes concernées par la loi SRU⁽⁵⁾, 5 atteignent le nouveau seuil de **25 %** :

- Au 1^{er} janvier 2015⁽⁴⁾, Échirolles, Saint-Martin-d'Hères, Le Pont-de-Claix, Saint-Martin-le-Vinoux dépassent les **25 %** de logements sociaux, respectant ainsi les nouvelles obligations de la loi Duflot. Si Eybens, Fontaine, Domène, Grenoble et Vizille ont entre **20 %** et **25 %** de logements sociaux, 5 communes sont entre **15** et **20 %** et 8 communes ont moins de **15 %** de logements sociaux.

> CONSTRUIRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LOGEMENTS :

• L'augmentation annuelle de la population métropolitaine est de **0,5 %** entre 2011 et 2013.

• Le vieillissement de la population et évolution des structures familiales (décohabitation) entraînent une diminution du nombre d'occupants par logement (**2,1** personnes par ménage en 2013 contre **2,2** en 2006 et **2,3** en 1999).

• **2 500** logements ont été construits chaque année entre 2006 et 2013.

- Un dynamisme de construction principalement porté par Grenoble (**1 160** logements) et les communes de première couronne (**1 000** logements)

- **40 %** de la construction neuve est portée par la production de logements locatifs sociaux.

Quartier Teisseire - Grenoble





La Réserve Naturelle du lac Luitel, la première créée en France, recèle sur son site de 17 hectares tous les stades écologiques d'une tourbière à sphaignes.



ENVIRONNEMENT,
BIODIVERSITÉ ET
CONSOMMATION
DE L'ESPACE



> LES CHIFFRES CLÉS

- **54 200 ha** : c'est la superficie de la Métropole dont :
 - **75%** est recouvert par la forêt ou des espaces agricoles,
 - **25%** est urbanisée,
- **70%** de la surface urbanisée de la Métropole est occupée par de maisons individuelles qui ne représentent pourtant que **20%** des logements.
- **465 ha** d'espaces agricoles ou naturels ont été artificialisés en **10 ans**, (entre 2005 et 2015), soit l'équivalent de la superficie d'une commune comme Venon ou Eybens.

Plaine de Remur



> LE MILIEU NATUREL : UN CONTEXTE
UNIQUE, UN TERRITOIRE FRAGILE

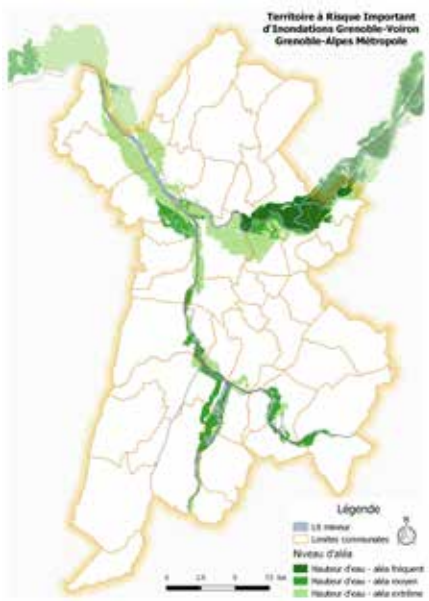
- Le territoire métropolitain est unique, il est doté d'une grande diversité d'espaces naturels dont des réserves nationales, qui abritent de nombreuses espèces animales et floristiques remarquables et protégées.
- Deux réserves naturelles régionales.
 - Des espaces naturels sensibles (protégés par le Conseil départemental).
 - **43** zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique de type 1 (ZNIEFF).
 - Une partie de notre territoire est situé sur le périmètre de deux parcs naturels régionaux (le PNR du Vercors et le PNR de la Chartreuse) et d'un PNR en projet (Belledonne).

> UN TERRITOIRE CONTRAINT
PAR LES RISQUES NATURELS
ET TECHNOLOGIQUES

À la rencontre de trois massifs, construit partiellement dans l'ancien lit du Drac, de l'Isère et de la Romanche et marqué par la présence de nombreuses industries, le territoire métropolitain est soumis à des risques naturels majeurs ainsi qu'à d'importants risques technologiques.

Risques naturels :

- Trois plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) concernent 21 communes : PPRI Isère amont, le PPRI Isère aval et le PPRI Romanche aval (Un 4^{ème} PPRI est en court d'élaboration sur le Drac).
- 18 communes du territoire sont couvertes par un plan de prévention des risques naturels.



- Un territoire classé en zone de sismicité 4 (sismicité moyenne), et donc soumis aux règles de construction parasismique.

Risques technologiques :

- Plusieurs sites industriels font l'objet de mesures particulières avec des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), comme la plateforme pétrochimique de Jarrie, la plateforme pétrochimique de Pont-de-Claix et le site de SOBEGAL à Domène.
- Une zone de sécurité spécifique autour de l'Institut Laue-Langevin sur la Presqu'île scientifique de Grenoble.

Centrale
pétrochimique
de Jarrie



Salle blanche, St Microelectronics
à Crolles



ECONOMIE ET EMPLOIS



> LES CHIFFRES CLÉS

• **221 402** : emplois en 2013 sur la Métropole grenobloise, soit :

- **2/3** des emplois de sa « zone d'emplois » (zonage de l'INSEE comprenant la Métropole mais également Crolles, Froges, Voiron, etc.).
- **10 %** des emplois régionaux.
- Une reprise fragile après la crise de 2008 :
 - **3 000** emplois créés entre 2010 et 2013.
 - **3 701** créations d'entreprise en 2015.

> LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE, UNE TERRE INDUSTRIELLE

- 4 salariés sur 10 travaillent dans l'industrie ou dans des services aux entreprises.
- 3^{ème} ville la plus industrielle de France avec près de **16 %** des emplois dans l'industrie (derrière Saint-Etienne et Rouen).
 - Des créations d'emplois dans la microélectronique et le matériel médical qui ont compensé les baisses dans la métallurgie, les papeteries, etc.

- Des services aux entreprises moins présents que dans les autres Métropoles, (20 % des emplois salariés en 2012) mais dans la moyenne nationale.

• Malgré une reprise depuis 2013, le territoire de la Métropole a subi la crise : **9600** emplois productifs perdus entre 2008 et 2013.

... marquée par le fort poids du monde universitaire et de la recherche

- Un écosystème université-recherche-industrie reconnu mondialement pour sa performance en matière d'innovation.
- 5^{ème} ville la plus innovante au classement *Forbes*.
- 1^{ère} ville où il fait bon étudier selon le magazine *l'étudiant* en 2015 et 2016.
- Des équipements scientifiques de rayonnement international : le Synchrotron, l'Institut Laue-Langevin.

... mais une économie peu diversifiée

- Une économie présentielle (administration, santé, action sociale, commerce, tourisme) moins développée que dans les autres Métropoles.
 - **240** emplois présentiels pour **1000** habitants contre **300** pour Strasbourg, **260** pour Nancy, **250** pour Nantes etc.

> DES EMPLOIS TRÈS CONCENTRÉS ...

• **2 155 ha** de foncier économique.

• Le centre-ville de Grenoble concentre **45%** des emplois de la Métropole.

• **90** zones d'activités, concentrent **35 %** à **45 %** des emplois.

- **70 %** des zones ont plus de **20** ans.

... et un foncier économique contraint

• **280 ha** de foncier économique perdu en **10 ans** (2005-2015).

• Un état des lieux en 2013 révèle la faible quantité de terrains disponibles pour l'implantation et le développement de nouvelles entreprises.

> AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

• **210** exploitations pour **295** agriculteurs en 2013.

• **12 %** des exploitations en agriculture biologique.

• Environ **8 000 ha** de Surface Agricole Utile soit **14 %** du territoire et trois type d'agriculture :

- de plaine (maraîchage, maïs) - de coteau (élevage ou activité équestre) - de montagne

• Une urbanisation qui se fait au détriment des espaces agricoles et naturels (**567** ha d'espaces agricoles consommés en **10 ans** 2005-2015).

• Environ **60 %** du territoire est recouvert par la forêt (soit plus de **30 000** ha).

• Une exploitation forestière complexe : des topographies parfois très accidentées, des parcelles morcelées (**60 %** du territoire forestier appartient à des propriétaires privés).



Place Saint Claire, Grenoble



MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS



> LES CHIFFRES CLÉS

- **1,5 million** de déplacements chaque jour.
- **73 km** de transports en site propre (bus + tram).
- **310 km** de pistes cyclables.

> UN USAGE DE LA VOITURE MAJORITAIRE MAIS QUI DIMINUE

- **51 %** des déplacements quotidiens des métropolitains se font en voiture, son utilisation est plus importante dans les territoires périurbains.
- **1,3** occupant par voiture en moyenne en 2010.
- **90 %** des voitures circulant sur un trajet domicile travail ne transportent qu'un seul passager.
- la part modale de la voiture a diminué de 4 points entre 2002 et 2010, soit **119 000** déplacements quotidiens en moins.

> LA MARCHÉ ET LE VÉLO, DEUX MODS ACTIFS, EN PLEINE ÉVOLUTION

- **31 %** des déplacements quotidiens des métropolitains sont réalisés à pieds et **3,7 %** en vélo en 2010.

- Près de **8 %** des métropolitains se déplacent tous les jours ou presque à vélo en 2010. La pratique du vélo est plus importante dans le cœur de l'agglomération que dans les territoires périurbains.
- **+ 44 %** de déplacements à vélo entre 2002 et 2010, soit 16 000 déplacements quotidiens supplémentaires.



Varcès-Allières-et-Risset

> UN NOUVEAU RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN EN 2014

- **5** lignes de tramway et **46** lignes de bus sur **73 km** en site propre.
- Près de **15,6 %** des déplacements quotidiens des métropolitains sont réalisés en transport en commun en 2015.
- **+13 %** d'usages des transports collectifs entre 2013 et 2015.

> INTERMODALITÉ ET PARKING RELAIS

- **90 000** déplacements quotidiens combinant plusieurs modes de transport en 2008.
- **+35 %** de déplacements intermodaux entre 2002 et 2008, mais une intermodalité qui excède rarement plus de deux modes de transports.
- **80 %** des déplacements intermodaux se font entre transports collectifs :
 - **70 %** au sein du réseau TAG,
 - **30 %** avec le train ou le réseau Transisère.
- **27** parkings-relais (P+R) soit **5 900** places :
 - Des taux d'utilisation très variables, mais des P+R globalement plus sollicités quand ils sont situés en dehors du cœur urbain.

> TRANSPORTS DE MARCHANDISE ET LOGISTIQUE

- **40 000** opérations de livraisons quotidiennes sur le territoire en 2012.
- Le centre-ville de Grenoble concentre **25 %** de ces opérations.
- Un transport de marchandises majoritairement routier :
 - **3 500** poids-lourds empruntent chaque jour entre le territoire de la Métropole et le reste du territoire européen,
 - **75 %** d'entre eux circulent sur l'A48.
 - Ils représentent **37 %** des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports.



Parking Relais Eybens





PARTIE 4

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

PARTIE 4 - LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Parce qu'il oriente et encadre le devenir de notre territoire, le PLUI doit se construire en concertation avec tous les habitants de la Métropole qui souhaitent y participer.

Le 6 novembre 2015, le Conseil métropolitain lançait l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et précisait dans une délibération, ses objectifs en termes de concertation.

Vous pouvez retrouver cette délibération sur la plateforme participative de la Métropole :

participation.lametro.fr

> POUR S'INFORMER

- Des dossiers de concertation sont mis à disposition en mairies et au siège de Grenoble-Alpes Métropole. Ils sont actualisés à l'issue de chaque grande phase du projet.
- La page dédiée au PLUI sur la plateforme participative de la Métropole : participation.lametro.fr
- Le magazine de la Métropole propose régulièrement des articles sur le projet.

> POUR S'EXPRIMER

- Des registres d'expression sont mis à disposition en mairies et au siège de Grenoble-Alpes Métropole.
- Par courrier adressé à Monsieur le Président (Grenoble-Alpes Métropole, 3, rue Malakoff 38000 GRENOBLE) en précisant en objet : « Concertation préalable du PLU Intercommunal ».
- Via la plateforme participative de la Métropole avec un formulaire dédié sur participation.lametro.fr



- Des conférences débats « les débats du PLUI », sont proposés à l'échelle de la Métropole.
- Toutes les dates sont sur la plateforme participative de la Métropole : participation.lametro.fr
- La cartographie numérique et interactive : Carti-cipe est à votre disposition.

> POUR DÉBATTRE ET ÉCHANGER

Afin de permettre à tous les métropolitains et métropolitaines de participer à l'élaboration du PLUI.

- Des forums métropolitains rythment les grandes phases de la démarche.
- Des réunions/ateliers publics sont organisés sur les quatre territoires de la Métropole (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud et Grand Sud).



LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION



PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Afin de permettre l'expression de tous les métropolitains et métropolitaines, la Métropole a fait le choix de doubler une approche numérique (Carticipe) avec une démarche de terrain.

> CARTICIPE, LE SOCLE NUMÉRIQUE DE LA DÉMARCHE



Carticipe est une plateforme cartographique participative conçue et développée par le bureau d'étude « Repérage urbain ». Cette carte collaborative de la Métropole permet à chaque métropolitain(e), après inscription, de venir déposer ses remarques, constats, contributions, etc. Un classement par thématiques (développement économique, déplacements et mobilités, etc.) précisées en sous thématiques a été proposé dans le cadre de l'élaboration du PADD. Chaque contribution pouvait être enrichie (d'un texte explicatif, d'une image) et commentée. Il est enfin possible de vo-

ter (pour ou contre). Plus la bulle reçoit de votes positifs et plus elle grossit sur la carte. Carticipe a permis tout au long des quatre mois de la première phase de concertation sur les orientations du PADD de recueillir des contributions de tou(te)s les métropolitain(es) 24h24 et 7j sur 7.

> LES ATELIERS TERRITORIAUX, CŒUR DU DISPOSITIF

Dans une recherche de proximité avec ses habitants, la Métropole grenobloise s'est subdivisée en quatre territoires : Nord-Ouest, Nord-Est, Sud et Grand-Sud. Périmètres de référence pour la participation citoyenne, c'est à l'échelle de ces territoires que s'est déroulée l'essentiel de la concertation du PLUI. Deux ateliers par territoire ont été proposés aux métropolitain(e)s. Ils ont permis de présenter la démarche du PLUI, de dresser un état des lieux de la Métropole et de produire des contributions citoyennes. Les comptes-rendus des réunions ont été réinjectés en contributions Carticipe.

> LES BRIGADES DE MESSAGERS

La Métropole a déployé en amont de chaque atelier une « brigade de messagers ». Ces groupes d'étudiants équipés de tablettes connectées sont intervenus sur les marchés, brocantes, fêtes de quartiers, etc. avec pour mission d'annoncer les ateliers territoriaux et de collecter, en direct, des contributions pour Carticipe.

La Métropole a également déployé des « brigades de messagers » dédiés aux jeunes métropolitains. Six des principaux lycées de la Métropole ont bénéficié d'une intervention pour « carticiper » en direct.

> UN PANEL DE CITOYEN TIRÉ AU SORT SUR LA QUESTION DE L'HABITAT

La Métropole a l'ambition de permettre à chaque citoyen d'apporter sa contribution à la construction des politiques publiques. Pour cela, elle propose l'outil des panels citoyens. Un panel consiste dans le tirage au sort d'un groupe de citoyens représentatifs de la diversité du territoire métropolitain selon plusieurs critères : âges, sexe, CSP, communes, etc... Un panel ainsi tiré au sort a été invité à travailler sur trois temps à la production d'une contribution. 25 habitants de la Métropole ont ainsi été tirés au sort pour travailler les samedi 04, 18 et 25 juin 2016 à la production d'un avis, répondant à la question suivante :

« Comment permettre à chacun de trouver un logement adapté à ses besoins ? »

> LA SAISINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE

Le Conseil de développement, appelé aussi « C2D », est une instance consultative qui réunit 120 femmes et hommes bénévoles formulant des avis auprès du conseil métropolitain. Le C2D est un lieu d'expression pour les acteurs économiques, les associations, les acteurs publics et les habitants qui souhaitent partager leurs visions sur les grands projets de la Métropole et porter des propositions aux élus métropolitains. Saisi par la Métropole le 25 avril 2016, le C2D a rendu sa contribution le 26 septembre dernier, répondant ainsi à la question suivante :

« Afin de poursuivre l'histoire de notre Métropole grenobloise, quelles seraient, selon vous, les actions

à conduire en priorité au sein du PLU Intercommunal pour permettre un développement de notre territoire, associant harmonieusement une vie urbaine attractive et des territoires rurbains et montagnards ? »

LES ATELIERS TERRITORIAUX

- Forum Métropolitain - Mardi 26 avril 2016, dans les salons Nord du Stade des Alpes à Grenoble
- Atelier territorial Nord-Ouest 1 - Lundi 25 avril 2016, dans la salle du conseil municipal de Saint-Égrève
- Atelier territorial Nord-Ouest 2 - Mercredi 04 mai 2016, dans la salle Edmond Vigne à Fontaine
- Atelier territorial Nord-Est 1 - Vendredi 13 mai 2016, dans la salle des fêtes du Sappey-en-Chartreuse
- Atelier territorial Nord-Est 2 - Mardi 14 juin 2016 dans la salle du conseil municipal de Saint-Martin-d'Hères
- Atelier territorial Sud 1 - Jeudi 26 mai 2016, à la Maison pour Tous d'Herbeys
- Atelier territorial Sud 2 - Jeudi 06 Juin 2016, dans la salle du conseil municipal d'Eybens
- Atelier territorial Grand-Sud 1 - Lundi 02 mai 2016, dans la salle de la Locomotive de Vizille
- Atelier territorial Grand-Sud 2 - Mercredi 15 Juin 2016, dans la salle de l'Oriel de Varcès-Allières-et-Risset

PARTIE 4 - LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

SYNTHÈSE DES AVIS



L'avis citoyen métropolitain issu de Carticipe

Au 1^{er} juillet 2016 date de clôture de la première phase de Carticipe, 1481 personnes s'étaient inscrites sur Carticipe avec 2012 contributions.

Au total, plus de 1400 commentaires et 15 000 votes ont été enregistrés sur l'outil qui a été consulté plus de 80 000 fois depuis son lancement. Il ressort de l'analyse de ces contributions une incroyable richesse et finesse dans le travail des contributeurs et une proximité avec les grandes orientations travaillées parallèlement par les élus métropolitains.



> MOBILITE

Les questionnements autour de la mobilité et des déplacements sont majoritaires à l'échelle de la Métropole et des quatre territoires. Près de 48 % des contributions portent sur cette thématique. Deux tendances très fortes émergent :

- La question des déplacements à vélos (extension, continuité, et sécurisation des pistes cyclables – facilitation des franchissements, développement de services dédiés à la pratique du vélo).
- Et des transports en commun (cadence, fréquence, régularité, desserte périphérie – centre urbain et périphérie-périphérie).
- Concernant les déplacements automobiles, les contributeurs souhaitent le déploiement des modes alternatifs tout en jugeant nécessaire de conserver une place pour l'automobile. Les participants sont loin d'opposer véhicules individuels aux transports moins polluants, mais recherchent une vraie continuité dans leur parcours.
- À noter également une forte demande de sécurisation et d'extension des cheminements piétons, notamment dans les centres villes et villages.

> CADRE DE VIE

La question du cadre de vie arrive en deuxième position avec 26,5 % (soit 533 contributions). À noter :

- L'impératif de préserver de l'urbanisation les espaces naturels, agricoles mais également les coteaux.
- Une demande de mixité sociale (logements sociaux) et fonctionnelle (présence d'activités économiques, commerciale, socioculturelles) répartie de manière équilibrée à l'échelle de la métropole.
- Une demande de prioriser la rénovation, plutôt que les constructions neuves, ainsi qu'une reconnaissance de la nécessité de densifier les centres, à condition que cela se fasse dans le respect des spécificités locales, tout spécialement dans les cœurs de villages et les hameaux.
- Une très forte demande de qualité des espaces publics sur l'ensemble de la Métropole, sans pour autant homogénéiser.



> ENVIRONNEMENT

La thématique environnement (11,5 % soit 223 contributions), a été mobilisée de manière plus importante en zone urbaine dense. Les contributeurs insistent sur le lien entre environnement, nature en ville et cadre de vie.

- Sur l'ensemble des territoires, le constat est sans appel. La qualité et la diversité des paysages constituent une identité majeure de la Métropole. Dès lors, deux tendances fortes se dessinent : préserver et favoriser la biodiversité et sauvegarder le paysage et les perspectives.
- Le développement des énergies renouvelables est un sujet qui a été abordé à l'échelle métropolitaine, encourageant notamment à mieux tirer profit des ressources durables du territoire (eau, soleil, air).

> DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Cette thématique a recueilli moins de contributions sur l'ensemble du territoire. Elle représente une préoccupation plus importante pour les habitants du territoire Grand Sud. Les contributions portent majoritairement sur la question des commerces et plus largement sur l'attractivité du territoire :

- Les contributions portent majoritairement sur la nécessité de conforter des polarités commerciales et de soutenir les commerces de proximité.
- De nombreuses contributions se concentrent sur l'agriculture, avec la demande de favoriser la pérennité et le développement de nouvelles exploitations en laissant la place à l'innovation (fermes biologiques...). La sylviculture n'est pas oubliée, plusieurs contributions appelant à son développement.



• Enfin, plusieurs contributions visent à mieux valoriser le potentiel touristique de la Métropole, souvent critiqué comme étant très faible par rapport aux possibilités du territoire.

> L'AVIS DU PANEL CITOYEN

À l'issue de leur trois temps d'information, d'investigation et de délibération, les membres du panel citoyens livrent un travail riche de leur diversité. Leur contribution insiste sur :

• **Des quartiers vivants et traversés.** Le panel souligne l'importance de concevoir un urbanisme à plusieurs échelles en travaillant spécifiquement celle du « quartier de vie ». Ce dernier doit permettre un accès facile à tous les services de première nécessité, il ne doit pas être enfermé sur lui-même mais « respirer ». Il doit enfin permettre une circulation sereine et une bonne cohabitation entre les différents modes de transport.



• **Privilégier et fiabiliser la rénovation plutôt que la construction neuve.** Le panel souligne la nécessité de se concentrer sur le bâti et les habitants existants en travaillant sur le patrimoine délaissé et la vacance. A leurs yeux, la priorité est l'amélioration plus que la performance.

• **Améliorer la qualité d'habiter et encourager les nouveaux usages.** Le panel souligne l'importance, notamment dans le logement social, d'améliorer la qualité des espaces collectifs extérieurs, des espaces communs et d'accompagner la création de règles collectives de bons usages. Les panelistes poussent également au développement de nouvelles pratiques dans les logements : cohabitation pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, habitat participatif, y compris dans le logement social.

• **Mettre l'habitant au cœur des préoccupations et accompagner les parcours de vie.** Le panel insiste longuement sur l'importance de l'accompagnement et du dialogue. Que ce soit lors des changements de situation, de logement, ou face aux « accidents de parcours » : les actions efficaces sont celles qui favorisent un bon accompagnement.

> L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE

Les 120 membres du Conseil de développement invitent à envisager les questions d'équité et d'égalité comme lignes directrices d'un projet de territoire à l'échelle de la Métropole.

Le Conseil a fait le choix de ne pas prioriser des actions dans le temps, mais de proposer des pistes de services et de lieux de vie pour l'habitant, en



fonction du territoire et propose donc, d'une certaine façon, une priorisation spatiale. Il porte l'idée de centralités avec une conception de l'humain, l'habitant, comme « centre », permettant de définir les fonctions urbaines et sociales essentielles qu'il doit avoir autour de lui.

Quelques pistes proposées par le Conseil de développement, comme fil à suivre :

- Identifier des équipements et services « chrono » aménagés : identifier à différentes échelles les fonctions urbaines qu'un habitant souhaite trouver, quel que soit son lieu de résidence.
- Imaginer la création de lieux de rencontres non marqués (genre, catégorie socio-professionnelle), des lieux « métropolitains ».
- Envisager les déplacements de demain, en intégrant les questions environnementales et en permettant un accès équitable à l'ensemble des fonctions urbaines : penser aux populations les plus fragiles sur le territoire ; envisager une mé-

tropole avec d'autres modes de déplacement ; penser à l'occupation du territoire à toutes les heures du jour et de la nuit, pour tous.

- Transformer un urbanisme de territoires distincts, avec des réalités de terrains diverses, dans le but de définir une identité métropolitaine dans un projet d'urbanisme.
- Moderniser, évoluer et édifier le futur du territoire métropolitain.



An aerial photograph of a city, likely Lyon, France, showing a dense urban area with a river (Saône) winding through it. A large stadium is visible in the middle ground. The image is partially obscured by a dark orange diagonal overlay on the right side, which contains the title text.

PARTIE 5

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

PARTIE 5 - LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables : le cœur du futur PLUI

- > Pièce maîtresse du PLUI, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les orientations générales pour l'aménagement du territoire pour les dix prochaines années.
- > Ces orientations seront par la suite déclinées en règles de constructibilité et d'occupation des sols dans le règlement du PLUI et dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

3 enjeux stratégiques identifiés pour le futur PADD :

- 1 - Lutter contre le changement climatique et engager la transition énergétique
- 2 - Conforter le dynamisme économique du territoire au service de l'emploi
- 3 - Renforcer la cohésion sociale territoriale

DÈS ORIENTATIONS DÉBATTUES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX ET EN CONSEIL METROPOLITAIN

- > Les travaux menés pendant l'année 2016 ont réuni habitants, élus et techniciens de la Métropole et de l'AURG⁽⁶⁾. Ils ont abouti à la formalisation d'orientations d'orientations générales en matière d'aménagement du territoire rassemblées dans un projet de PADD. Ces premières propositions sont le fruit d'un large travail collaboratif ayant mobilisé l'ensemble des élus métropolitains et les représentants des 49 communes de la Métropole ainsi que les habitants au travers de la démarche de concertation.

- > D'octobre à décembre 2016, les orientations du projet de PADD ont été débattues par les 49 Conseils municipaux de la Métropole et le Conseil métropolitain le 16 décembre 2016.

- > À l'issue de cette phase de débat, le PADD sera complété et précisé pour tenir compte des éléments éléments recueillis.

6 - Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise



1^{ER} AXE : UNE MÉTROPOLE MONTAGNE FORTE DE SES DIVERSITÉS

Localisée au cœur des Alpes, à la confluence des vallées de l'Isère, du Drac et de la Romanche, la Métropole grenobloise bénéficie d'un environnement de montagne de grande qualité. Elle bénéficie d'une place particulière en étant membre de deux parcs naturels régionaux (de la Chartreuse et du Vercors) et d'un troisième en projet (Belle-donne). Afin de préserver ses espaces naturels et ses paysages, la Métropole porte une ambition forte de maîtrise de son urbanisation.

> POURSUIVRE L'EFFORT DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN

Ces dix dernières années, les espaces urbanisés ont poursuivi leur croissance, principalement dans les espaces périurbains, avec les conséquences que l'on connaît : dégradation de la qualité paysagère, disparition des espaces agricoles, augmentation des besoins de déplacements, augmentation du coût de l'urbanisation. La Métropole souhaite poursuivre la transition vers un modèle de développement économe en espaces, en privilégiant le renou-

vellement urbain et des formes urbaines adaptées.

Le PLUI de Grenoble-Alpes Métropole a donc pour objectif de réduire le rythme de consommation de l'espace par rapport aux 10 dernières années.

LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

- > **465 ha** d'espaces artificialisés en 10 ans (2005-2015) à l'échelle de la Métropole, soit la taille d'une commune comme Venon ou Eybens.
- > **567 ha** d'espaces agricoles consommés sur la même période.
- > **70 %** de la surface urbanisée de la Métropole occupée par des maisons individuelles qui ne représentent pourtant que **22 %** des logements.
- > La réduction de la consommation d'espaces et la préservation des espaces agricoles est une obligation imposée par la loi et par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).



> CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE POLYCENTRIQUE ET DE PROXIMITÉ

La Métropole grenobloise est riche de la diversité de ses territoires : un cœur d'agglomération dense qui accueille 85 % de la population, mais aussi des communes périurbaines, rurales et de montagne. Au travers de son PLUI, Grenoble-Alpes Métropole recherche une organisation équilibrée de son territoire capable de valoriser les identités et les complémentarités entre ses différents bassins de vie.

Par une organisation polycentrique, la Métropole assure des niveaux adaptés d'offres de services, de commerces, d'équipements, d'emplois, d'habitat, et souhaite donner à ses habitants la possibilité d'accéder facilement à des services du quotidien dans une relation de proximité.

Le projet de PADD définit plusieurs types de centralités :

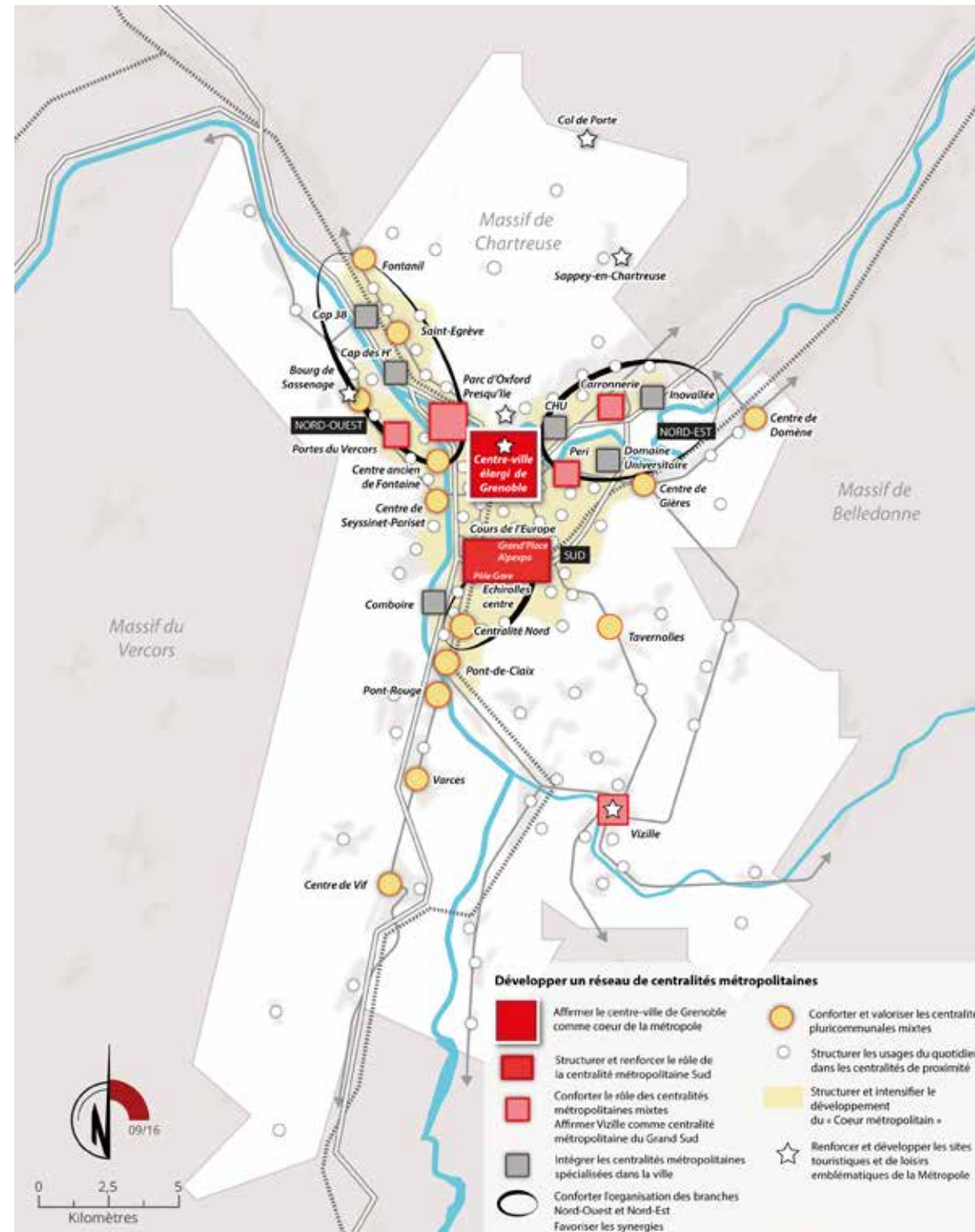
- Des centralités de proximité correspondant aux centres-villages et cœurs de quartier dont le rayonnement ne dépasse pas l'échelle locale.



PARTIE 5 - LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

- Des centralités pluri-communales qui correspondent aux centres-bourgs et centres villes dont les équipements, commerces et services sont utilisés par les habitants de la commune et des communes voisines.
- Des centralités métropolitaines qui rayonnent au-delà du simple territoire de la Métropole : le centre-ville de Grenoble, la centralité Sud autour des communes d'Echirolles, d'Eybens et du sud de Grenoble et la ville de Vizille qui joue un rôle déterminant pour le grand sud de la Métropole. Les branches Nord-Ouest autour de la Presqu'île de Grenoble et Nord-Est autour du CHU et du domaine universitaire comportent elles aussi des espaces de centralités métropolitaines dont la cohérence et la mise en réseau est à renforcer.
- Des centralités métropolitaines spécialisées qui rayonnent au-delà de la Métropole (domaine universitaire, CHU, Inovallée...).

La Métropole compte également des axes urbains historiques qui traversent plusieurs communes (Route Napoléon dans le cœur d'agglomération, cours Jean Jaurès/Libération/Saint-André, axe Jean Pain/Verdun...). Le projet de PADD affirme la nécessité de renforcer la cohérence et la qualité urbaine de ces axes dans une approche pluri-communale.



Place Grenette - Grenoble



Chateau de Vizille



Bibliothèque des Sciences - campus universitaire

> FAIRE MÉTROPOLE AUTOUR DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES

Le territoire de la Métropole présente une diversité et une qualité de paysages exceptionnelles. La Métropole souhaite mettre en valeur cette formidable diversité et ses identités (sommets de Chartreuse, du Vercors ou de Belledonne, paysage de plateaux ou de coteaux, de cœur de ville ou de fond de vallée) Cela passe notamment par :

- la valorisation de points de vue sur le grand paysage,
- la requalification des abords des grandes voiries et des entrées de ville,
- le traitement des transitions entre espaces urbanisés et nature...
- la mise en valeur de son patrimoine.

> CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE RÉSILIENTE

Dans une Métropole alpine, les caractéristiques géographiques du territoire exposent les habitants à un certain nombre de risques.

La Métropole résiliente, c'est une Métropole capable d'anticiper les risques et de faire face en cas de crise en garantissant la sécurité des biens et des personnes, la réduction des dommages et un retour à la normale facilité.

Au travers de ce concept, il s'agit donc de préserver les capacités de développement de la Métropole par la mise en place de principes de construction et d'aménagement assurant une meilleure prise en compte du risque. Il s'agira aussi pour la Métropole de renforcer la résilience des espaces localisés aux abords de l'Isère, du Drac et de la Romanche (principaux espaces soumis au risque d'inondation).



LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

- > La Métropole bénéficie de grands paysages exceptionnels. Ces grands paysages ont parfois amené à négliger le paysage de proximité en cœur de ville ou de village, les long des grandes infrastructures ou dans les zones d'activités.
- > Traces d'un passé commun, la Métropole est riche de patrimoines rappelant les périodes importantes du développement du territoire (patrimoine médiéval, industriel, du 20^{ème} siècle, rural ou de montagne...)

LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

- > L'ensemble des communes de la Métropole grenobloise est touché par de nombreux risques : inondations, ruissellements, chutes de blocs, séismes, avalanches, risques technologiques, transports de matières dangereuses...
- > Le réchauffement climatique accentue les phénomènes naturels.



PARTIE 5 - LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

2^{ÈME} AXE : LA QUALITÉ DE VIE, MOTEUR DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA MÉTROPOLE

Au travers de son PLUI, la Métropole porte l'ambition de renforcer son attractivité en s'appuyant sur 4 piliers qui posent l'équilibre : **l'économie, la mobilité, le logement et l'environnement**. Quatre aspects d'une action qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants actuels et futurs de la Métropole.

> ÉCONOMIE ET UNIVERSITÉS : POUR UNE MÉTROPOLE QUI ENCOURAGE L'INNOVATION ET L'EMPLOI

Malgré la crise que traverse le secteur industriel très présent dans la Métropole, le territoire métropolitain a assez bien résisté jusqu'en 2008. Si le territoire a souffert suite à la crise de 2008, son taux de chômage reste inférieur à la moyenne nationale. La Métropole souhaite donc mobiliser l'ensemble de ses atouts pour relancer la dynamique d'emploi.

> ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Grenoble-Alpes Métropole souhaite tout à la fois continuer à valoriser son écosystème de l'innovation et les liens entre universités, recherche et industrie, encourager le développement de nouvelles filières et conforter son pilier industriel, durement touché par la crise. Offrir les conditions favorables à la réindustrialisation du territoire métropolitain est une ambition forte.

La Métropole s'attachera également à développer son économie présentielle⁷, soutiendra l'économie sociale et solidaire ainsi que les nouveaux modèles économiques en émergence (économie collaborative, circulaire...).

> DÉVELOPPER UNE OFFRE FONCIÈRE POUR LES ZONES ÉCONOMIQUES

La Métropole souhaite que les entreprises puissent s'installer et grandir sur son territoire.

Pour cela, le PLUI cherche tout d'abord à développer une offre foncière suffisante :

- En préservant les zones dédiées existantes nécessaires aux activités incompatibles avec de l'habitat et en privilégiant leur densification ainsi que le renouvellement des friches.
- En facilitant l'intégration des activités économiques compatibles avec l'habitat dans les espaces mixtes.

LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

- > Erosion du foncier économique : 280 hectares perdus en 10 ans (2005-2015) principalement au profit de l'habitat.
- > Plus d'un emploi sur deux se trouve en dehors des zones d'activités économiques.
- > 3^{ème} ville la plus industrielle de France avec près de 16 % des emplois dans l'industrie.

LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

- > L'essentiel de la richesse française est créée par les Métropoles
- > Grenoble-Alpes Métropole : la 3^{ème} Métropole industrielle de France (part de l'emploi dans l'industrie) après Rouen et Saint-Etienne.
- > Un écosystème universités-recherche-industrie reconnu mondialement pour sa performance en matière d'innovation (Grenoble, 5^{ème} ville la plus innovante au monde selon le magazine américain *Forbes*).
- > 1^{ère} ville où il fait bon étudier selon le magazine *L'étudiant* en 2016.
- > Le centre-ville de Grenoble, premier pôle d'emplois de la Métropole avec 45 % des emplois.

7 - Implantée à proximité de la population, l'économie présentielle produit des biens ou services non délocalisables (source de stabilité économique). Si ses emplois sont souvent moins qualifiés, moins rémunérateurs et plus précaires que le champ productif, elle nécessite généralement des formations plus courtes, participe à la diversité des emplois et à l'accès à l'emploi pour tous. L'économie présentielle participe également à l'attractivité du territoire tant pour les ménages que pour les entreprises. Quelques secteurs emblématiques de l'économie présentielle : le commerce, l'hôtellerie restauration, la construction, l'enseignement, la santé et l'action sociale, les loisirs et la culture, les services à la personne, les services publics...



> DÉVELOPPER LES SITES STRATÉGIQUES QUI PARTICIPENT AU RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

Le développement économique de Grenoble-Alpes Métropole est lié à des sites dits stratégiques parce qu'ils concentrent des activités motrices pour l'économie du territoire. Le PLUI veillera à conforter :

- Des espaces dédiés aux activités technologiques, de recherche, de formation dans le Nord-Est autour du Campus, du pôle santé du CHU de La Tronche et d'Inovallée à Meylan ; dans le Nord-Ouest à la Presqu'île scientifique ; et une implantation plus diffuse dans la centralité Sud.
- Des espaces dédiés à la logistique et la production à Actipole, au Fontanil-Cornillon, Saint-Égrève et Saint-Martin-le-Vinoux et à Domène.
- Son pilier industriel historique depuis le sud de Grenoble jusqu'à la plateforme chimique de Jarrie.

- Adapter l'offre commerciale aux nouveaux modes de consommation en anticipant les besoins logistiques induits par le développement du commerce dématérialisé (e-commerce, drive, vente à distance...). Il s'agira également de préserver des espaces de production et de transformation des produits indispensables au développement des circuits-courts.



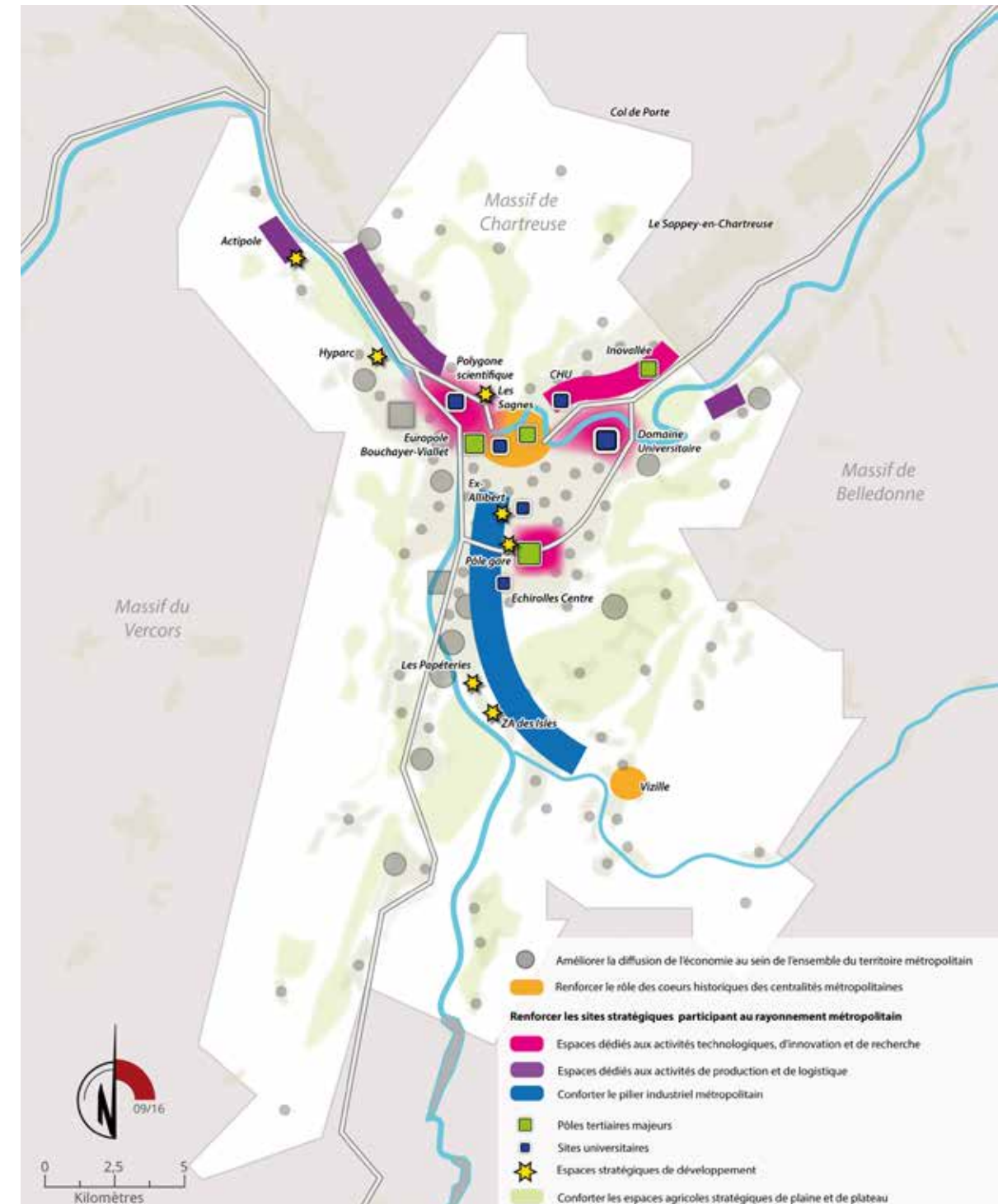
> AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'OFFRE COMMERCIALE

En matière de commerce, les orientations du projet de PADD visent à :

- Soutenir en priorité le commerce de proximité dans les centres-villes, centre-villages ou de quartier en limitant l'émiettement néfaste à la viabilité du commerce.
- Moderniser et améliorer la qualité des pôles commerciaux qui rayonnent à l'échelle de la Métropole ou au-delà.
- Renforcer la couverture commerciale du Grand Sud de la Métropole en redynamisant en priorité le centre-ville marchand de Vizille.

LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

- > Des pratiques de consommation qui évoluent avec le développement du e-commerce, du drive mais aussi des circuits-courts.
- > Un développement des grandes surfaces commerciales trop important ces dernières années, compte-tenu de la capacité de consommation des ménages.
- > Des zones commerciales souvent vieillissantes et de faible qualité architecturale et paysagère.



PARTIE 5 - LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

> AFFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE DE LA MÉTROPOLE

Située au cœur des Alpes, bénéficiant d'un cadre exceptionnel, la métropole grenobloise peine pourtant à s'imposer sur le plan touristique.

La Métropole souhaite conforter son positionnement touristique en consolidant, notamment sa place sur le marché du tourisme d'affaires par la mise en place d'équipements adaptés. Elle souhaite aussi développer ses sites touristiques et de loisirs emblématiques (Centre-ville de Grenoble, Château de Vizille, sites touristiques et de loisirs de montagne, cuves de Sassenages, etc.)

> CONFORTER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES

Face à la diminution des espaces agricoles dans la Métropole ces dernières années, le projet de PADD choisit de pérenniser à long terme des espaces agricoles stratégiques de plaine, de coteaux et de montagne.



Il s'agit également de créer les conditions favorables à l'activité agricole et au maintien des petites exploitations agricoles en :

- Limitant le mitage des terres agricoles par de l'urbanisation,
- Stoppant l'avancée de la forêt,
- Encadrant l'usage des bâtiments dans les zones agricoles pour éviter leur transformation progressive en zone d'habitat.

L'objectif est de tisser des complémentarités entre agriculture et milieux urbains, élément indispen-

LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

- > Les zones agricoles couvrent **14 %** du territoire de la Métropole.
- > **65%** du territoire métropolitain est couvert par de la forêt.
- > La Métropole compte **210** exploitations agricoles pour **225** agriculteurs.

sable au bon fonctionnement de notre territoire.

La forêt constitue une ressource importante du territoire. Le PLUI veillera à faciliter l'exploitation forestière en veillant aux accès, à la bonne implantation des lieux de transformation tout en garantissant au mieux les multiples usages de la forêt (loisirs, paysages, biodiversité, rôle de protection contre certains risques naturels...).

> TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS : POUR UNE MÉTROPOLE APAISÉE ASSURANT UNE MOBILITÉ EFFICACE ET ADAPTÉE AUX BESOINS DES TERRITOIRES

En matière de mobilité, le projet de PADD définit des orientations répondant à plusieurs objectifs :

- Améliorer le fonctionnement global des déplacements dans la Métropole en cherchant plus de fluidité, plus d'efficacité, davantage de sécurité et de confort.
- Répondre au défi environnemental et de santé publique en encourageant le report modal vers les modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture, en privilégiant une mobilité apaisée et un meilleur partage de l'espace public.
- Répondre aux enjeux d'interdépendance et de proximité dans les liens entre les différents pôles de vie.
- Ne pas opposer les modes de déplacements mais avant tout assurer leur complémentarité.

> RENFORCER LA PLACE ACCORDÉE AUX PIÉTONS ET AUX CYCLISTES POUR LES DÉPLACEMENTS DE PROXIMITÉ

Pour les déplacements du quotidien, la Métropole souhaite créer les conditions d'une mobilité apaisée en facilitant l'usage de la marche et du vélo, en particulier en veillant à la qualité des aménagements piétons et cycles (confort, continuité des itinéraires)

LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

- > **76 %** des déplacements de 1 à 3km se font en voiture
- > **31 %** des déplacements quotidiens internes à la Métropole se font à pied
- > **82 %** des habitants de la Métropole vivent dans des espaces plats propices à la marche et au vélo.

> OPTIMISER L'OFFRE DE STATIONNEMENT

Le projet de PADD prévoit que le nombre de places de stationnement à réaliser se fera en fonction de la qualité des déplacements alternatifs à la voiture individuelle (réseau de transports en commun, réseau de pistes cyclables...).

Il encourage également la mutualisation des places de stationnement afin d'optimiser l'espace nécessaire au stationnement des véhicules.

> FACILITER L'ACCÈS AUX CENTRALITÉS ET LES LIENS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

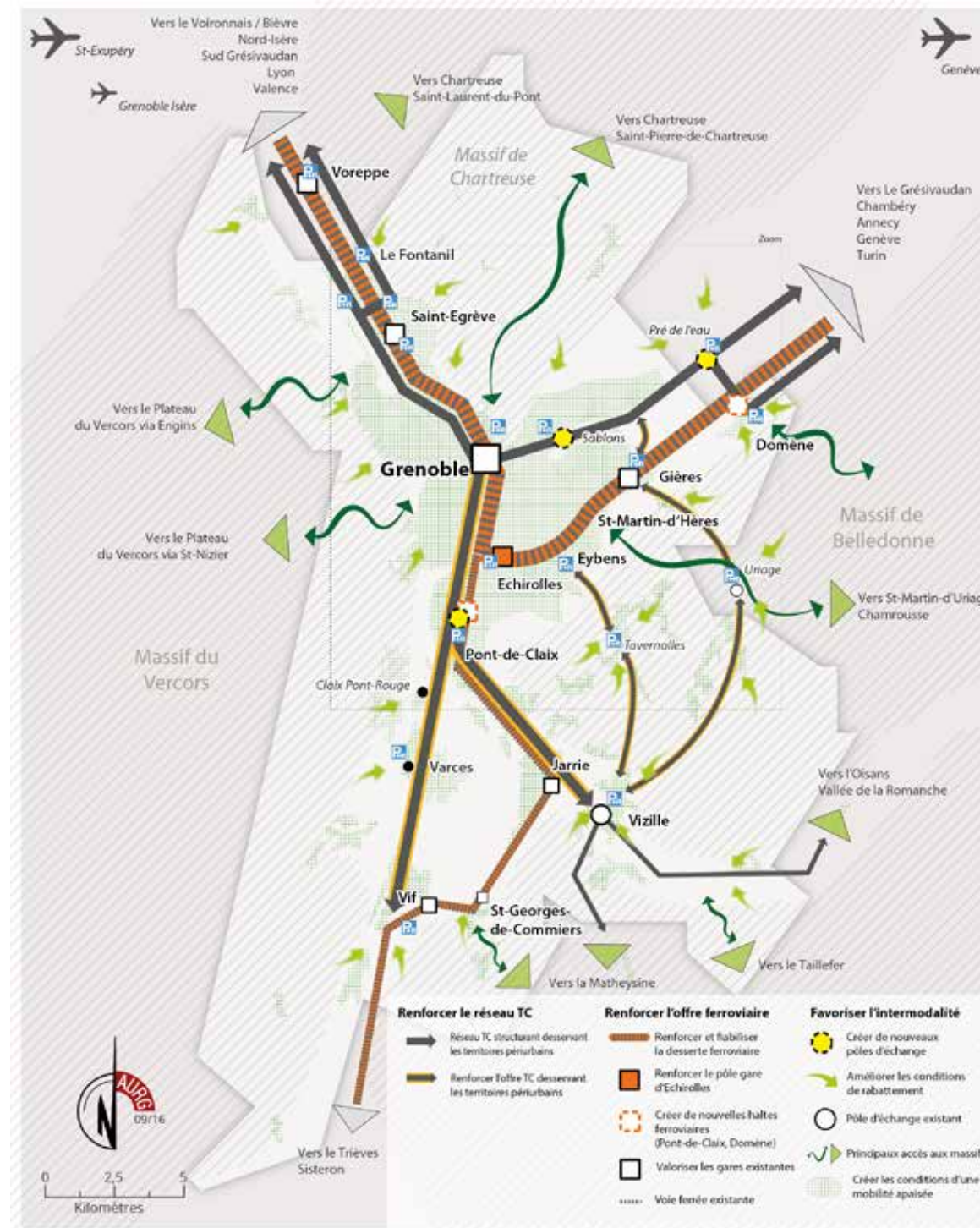
Le PLUI vise à :

- Renforcer les transports collectifs dans le cœur métropolitain et à améliorer l'offre dans le Grand Sud, en particulier vers Vif et Vizille,
- Encourager le rabattement le plus en amont possible des points de congestion sur des alternatives à l'usage individuel de la voiture (des parkings-relais en lien avec le réseau de transports en commun, des aires de covoiturage, d'autostop organisé...).
- Améliorer le fonctionnement des principaux axes routiers, notamment par la fluidification du trafic sur les voies rapides et améliorer leur intégration urbaine (A480, Rondeau et rocade sud).

Les axes structurants métropolitains pour les vélos seront développés de manière à assurer de bonnes connexions entre les territoires.

LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

- > 90 % des véhicules effectuant un trajet domicile-travail ne transportent qu'une seule personne.
- > 320 000 déplacements par jour entre le cœur métropolitain et le reste de la région urbaine



> AMÉLIORER LES CONNEXIONS AVEC LES GRANDS RÉSEAUX DE TRANSPORTS RÉGIONAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Au travers du PLUI, la Métropole souhaite mettre l'accent sur l'amélioration des liaisons ferroviaires en direction de Lyon, Genève et leurs aéroports internationaux.

Pour cela, elle réservera les emprises nécessaires à l'aménagement de nouvelles voies entre Grenoble et Lyon et entre Gières et Genève.

LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

- > 25 % des livraisons de la Métropole concernent uniquement le centre-ville de Grenoble.

> AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES LIVRAISONS

La Métropole souhaite réduire l'empreinte environnementale des livraisons en optimisant leur fonctionnement. Elle identifiera les espaces privilégiés pour accueillir ces activités (logistique, centre de distribution urbaine...).

PARTIE 5 - LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

> HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE : POUR UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE

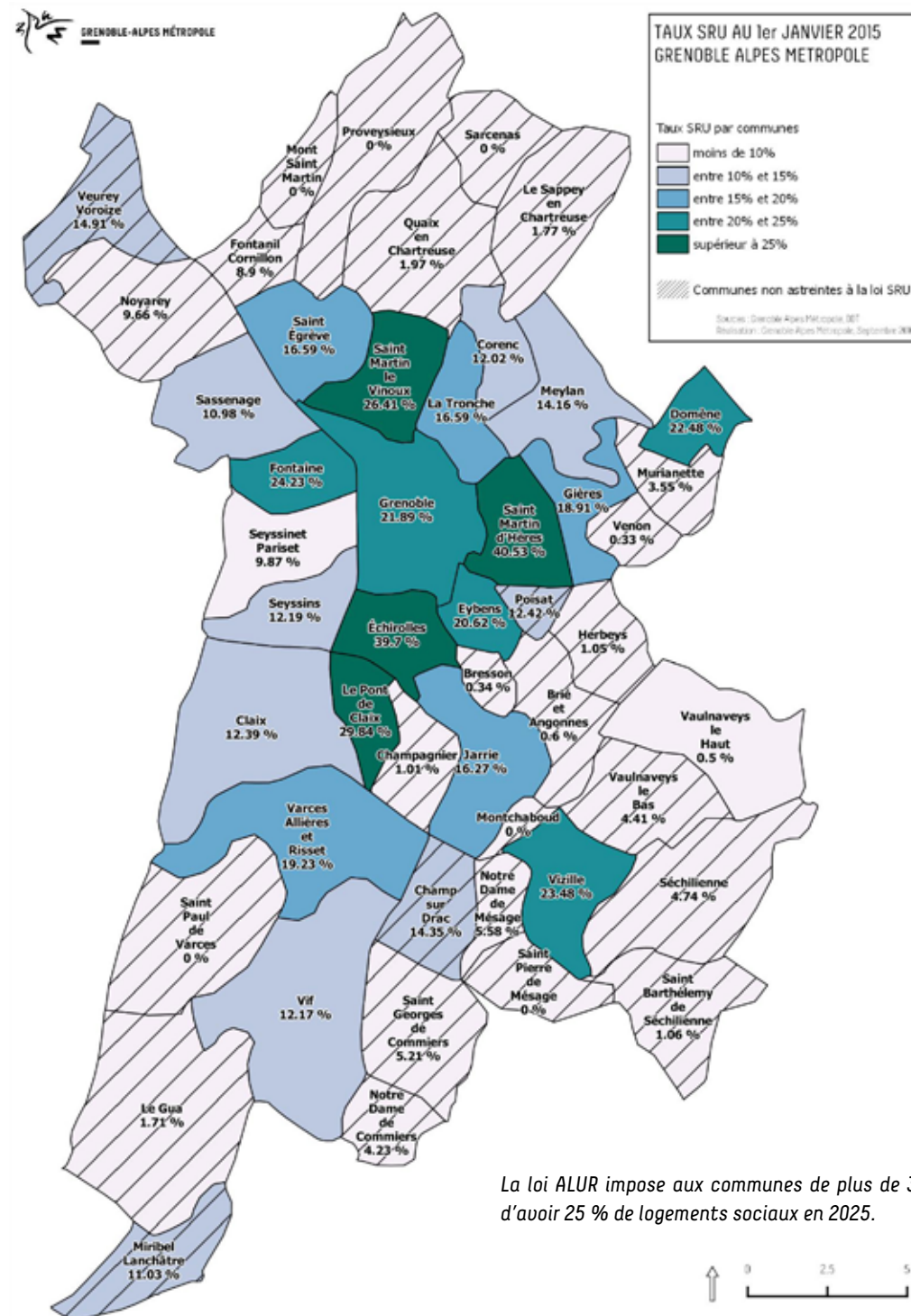
Face au constat d'un exode urbain qui voit les familles quitter le cœur de la Métropole pour s'installer dans les espaces périurbains, la Métropole souhaite renforcer son attractivité résidentielle en déployant une offre de logements pour tous, suffisante en quantité et de qualité.

LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

- > Une population métropolitaine en hausse de **0,5 %** chaque année entre 2008 et 2013 grâce à un solde naturel de **+0,7 %** (différence naissances-décès), malgré un solde migratoire négatif (**-0,2 %**).
- > Un nombre de logements vacants en hausse ces dernières années.
- > Entre 2008 et 2015, **2 440** logements commencés chaque année sur la Métropole ce qui représente une croissance de 1 % du parc total de logements.

> RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS

Conformément aux objectifs du Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration, il s'agira chaque année de remettre sur le marché environ 250 logements vacants et de produire 2 650 logements neufs à l'échelle de la Métropole dans le respect des spécificités locales. La Métropole encourage aussi la réhabilitation des logements anciens ou dégradés afin de remettre sur le marché des logements va-



cants. Elle concentrera notamment son action sur les centres anciens dégradés comme par exemple celui de Vizille.

> DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS

Encourager de nouveaux habitants à s'installer dans notre Métropole, c'est aussi produire une offre de logements qui réponde à leurs besoins et aux évolutions des modes de vie.

La Métropole cherche à diversifier sa production de logements en produisant, logements individuels, intermédiaires et collectifs, pour tous les budgets, et en visant l'amélioration du cadre de vie par la promotion de la qualité urbaine et architecturale.

> DÉVELOPPER LE LOGEMENT SOCIAL DE MANIÈRE ÉQUILBRÉE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Dans le respect des orientations du Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration, la Métropole souhaite accroître sa production de logements sociaux tout en veillant à une meilleure répartition de l'offre sur le territoire métropolitain, en particulier pour les communes qui n'atteignent pas le taux de 25 % fixé par la loi.

> FACILITER LE LOGEMENT DE PUBLICS SPÉCIFIQUES (ÉTUDIANTS, PERSONNES ÂGÉES, GENS DU VOYAGE)

La Métropole porte une attention particulière aux populations nécessitant des logements spécifiques. Que ce soit pour les personnes âgées ou les étudiants, elle encouragera une amélioration du parc de foyers et résidences existantes. Par un travail sur

l'accessibilité des logements, le maintien à domicile des personnes âgées sera lui aussi recherché.

Dans le respect des documents cadres, elle aménagera de nouvelles aires permettant l'accueil et l'hébergement des gens du voyage dans de bonnes conditions.

> FAIRE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DES LIEUX ATTRACTIFS ET D'INNOVATION POUR LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

La Métropole souhaite s'appuyer sur les atouts de ces quartiers (espaces verts généreux, proximité des transports en commun, présence d'équipements publics...) pour en faire des terrains d'innovation et d'expérimentation. Pour cela, elle travaillera sur :

- Le renforcement des liens avec le reste du territoire métropolitain,
- La valorisation de la diversité et le renforcement de la mixité,
- L'amélioration du cadre de vie des habitants.

LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

- > La Métropole compte 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces quartiers concentrent 10 % de la population de la Métropole.
- > 45 % des logements sociaux sont situés dans les quartiers prioritaires ou les quartiers en veille active.



Les Jardins de la Baume - Seyssins

> CONFORTER LE RÔLE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS POUR LE LIEN SOCIAL

La Métropole, en lien avec les communes, souhaite équilibrer la répartition des équipements publics de manière à renforcer le lien social et les liens inter-quartiers ou intercommunaux.

> ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

Face aux premiers effets du changement climatique, Grenoble-Alpes Métropole se doit d'assurer la transition énergétique et environnementale.

> ADAPTER LA MÉTROPOLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Notre Métropole voit d'ores et déjà les premières conséquences du changement climatique avec des pics de chaleur renforcés par l'urbanisation l'été, le stress hydrique pour l'agriculture ou la diminution de l'enneigement en moyenne montagne.

Le PLUI devra être un outil permettant l'adaptation de la Métropole au changement climatique par le renforcement, par exemple, de la végétalisation des bâtiments et des espaces extérieurs, le développement de la présence de l'eau en particulier dans les milieux urbains...

Le changement climatique a également un impact sur les ressources (eau, énergie, etc.). Le PLUI en-

couragera une gestion durable des ressources, notamment en protégeant les ressources en eau qui sont d'une grande qualité.

LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

- > Le réchauffement climatique est deux fois plus important dans les vallées alpines que dans le reste du territoire français.
- > Des écarts de températures de plusieurs degrés entre le cœur d'agglomération et les territoires périurbains.

> RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA MÉTROPOLE

Au travers de son PLUI, Grenoble-Alpes Métropole souhaite concrétiser ses engagements pris dans le cadre de son Plan-Air-Energie-Climat, à savoir



PARTIE 5 - LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

réduire de 40 % ses consommations d'énergie à l'horizon 2030 et augmenter sa production locale d'énergies renouvelables. Cela passe par :

- Une ambition forte d'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments dans le neuf, mais surtout dans l'ancien, avec des opérations de soutien à la réhabilitation thermique des bâtiments (Opération Mur/Mur 2 par exemple).
- Une volonté de développer la production d'énergie renouvelable et de développer le réseau de chaleur urbain.

LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

> 40 % des consommations d'énergie de la Métropole sont issues des habitations et des activités « tertiaires ».



La Métropole souhaite également prendre en compte les nuisances sonores en identifiant des zones calmes à préserver au maximum du bruit.

LES CLÉS POUR COMPRENDRE :

- > 114 décès chaque année dans la Métropole liés à la pollution atmosphérique.
- > Des dépassements récurrents des seuils réglementaires de pollution atmosphérique.

> CRÉER DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ

Une Métropole attractive, c'est aussi améliorer la qualité résidentielle de ses espaces. Le PLUI accompagnera les actions déjà engagées de renforcement de la qualité et de l'accessibilité pour tous des espaces publics, en particulier dans les centres villes et de villages ou dans les cœurs de quartier, sur lesquels la place du piéton sera renforcée.

> INCLURE LA NATURE DANS LA VILLE ET RENFORCER LA BIODIVERSITÉ

Les espaces verts et de pleine nature jouent un rôle essentiel pour la qualité de vie en milieu urbain et pour le maintien des espèces de notre patrimoine naturel. De par la grande diversité de ses milieux naturels (montagne, plaines, cours d'eau, falaises,

plateaux, zones humides...), la Métropole bénéficie d'une richesse unique en matière de biodiversité.

C'est pourquoi la Métropole cherche à renforcer les corridors écologiques et leurs connexions, indispensables au déplacement de la faune, mais aussi les espaces naturels remarquables qui constituent des réservoirs de biodiversité. Ce déploiement d'une trame verte et bleue métropolitaine devra permettre la cohabitation de différents usages et fonctions (fonctions écologiques, de loisirs, de détente, de rafraîchissement, d'agriculture urbaine...).

En milieu urbain, l'objectif est de préserver et renforcer la place de la nature par :

- Un développement des espaces naturels à l'occasion des nouveaux projets de construction ou d'aménagement des espaces publics,

- Le développement des continuités naturelles en milieu urbain en s'appuyant sur les parcs, jardins, arbres d'alignement, toitures végétalisées,
- Une amélioration et un accroissement des espaces cultivés en milieu urbain.

> PRÉSERVER LA SANTÉ DE TOUS LES HABITANTS EN RÉDUISANT LEUR EXPOSITION AUX NUISANCES

La qualité de vie, c'est enfin la santé des habitants. Comme de nombreuses agglomérations, la Métropole grenobloise, souffre des nuisances liées à la concentration de l'activité humaine (bruit, pollution...).

La Métropole souhaite réduire l'exposition de sa population à la pollution de l'air en privilégiant des formes urbaines favorisant la dispersion des polluants.

> 2017

La première phase de concertation a permis d'alimenter l'élaboration des grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). En 2017, la concertation se poursuit afin d'accompagner la transcription de ces grandes orientations politiques, en règles d'urbanismes.



participation.lametro.fr



Facebook

PLUI Grenoble-Alpes Métropole

> POUR S'INFORMER

- Ce dossier de concertation est mis à disposition dans chacune des 49 mairies et au siège de Grenoble-Alpes Métropole.
- Une page dédiée au PLUI peut être consultée sur la plateforme participative de la Métropole : participation.lametro.fr.
- Le magazine de la Métropole propose régulièrement des articles sur le projet.

> POUR S'EXPRIMER

- Des registres d'expression sont mis à disposition en mairies et au siège de Grenoble-Alpes Métropole.
- Il est possible d'adresser un courrier à « Monsieur le Président (Grenoble-Alpes Métropole, 3, rue Malakoff 38000 GRENOBLE) » en précisant en objet : « Concertation préalable du PLU Intercommunal ».
- Un formulaire est sur la plateforme participative de la Métropole : **participation.lametro.fr**.

> POUR DÉBATTRE ET ÉCHANGER

- Un forum métropolitain sera organisé.
- Au moins douze réunions publiques seront organisées sur les quatre territoires de la Métropole (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud et Grand Sud).
- Au moins cinq conférences débats : « Les débats du PLUI », seront proposés à l'échelle de la Métropole.
- La cartographie numérique et interactive : Carticipe, sera ouverte de nouveau.

D'autres modalités pourront être proposées.

Toutes les dates seront annoncées via la plateforme participative de la Métropole : participation.lametro.fr et sur la page facebook du PLUI : PLUI Grenoble-Alpes Métropole



